



Commission Régionale de Karting
Languedoc - Roussillon

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2010

Convocation des ASK du Languedoc-Roussillon

A tous les Délégués, Présidents des ASK du Languedoc-Roussillon et membres du Comité Directeur de la CRK Languedoc-Roussillon

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire 2010 de la Commission Régionale de Karting du Languedoc-Roussillon, qui se réunira le : **lundi 17 janvier 2011 à 19H00.**

Lieu : Discothèque le « R », Casino Partouche – 34280 LA GRANDE MOTTE.

Plan d'accès :



Conformément aux statuts de la CRK :

- Les membres (ASK) participant aux votes, doivent satisfaire à l'art. 2 du Règlement Intérieur de la FFSA.
- Votent : les Délégués des ASK.
- Chaque ASK est représentée par deux Délégués.
- Seuls les Délégués présents pourront prendre part aux votes.
- Chaque Délégué peut être porteur d'un seul pouvoir, celui de l'autre Délégué de son ASK.
- Les Délégués doivent être titulaires d'une licence FFSA en cours de validité.
- Chaque membre dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés qu'il représente au 31/12/2010.

Ordre du Jour :

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Bilan moral et sportif de la saison karting 2010 Languedoc-Roussillon.
3. Bilan comptable et financier et approbation des comptes, (situation au 31/12/2010).
Les Délégués peuvent sur rendez-vous, consulter les comptes auprès du Trésorier de la CRK à partir du 03/01/2011.
4. Changement d'adresse du siège social de la CRK Languedoc-Roussillon.
5. Ouverture d'un compte courant de la CRK Languedoc-Roussillon à la Banque Populaire du Sud, agence de Montpellier Alco et transfert des fonds du compte utilisé actuellement (Banque Populaire du Sud à Nîmes), sur le compte courant de l'agence de Montpellier Alco.
Le transfert des fonds sera partiel car déduction d'une provision sera faite , correspondant à la somme des chèques non débités le jour de celui-ci.
6. Compte titres. Dispositions à prendre.
7. Questions diverses.

Seules les questions diverses formulées par écrit, (courrier, fax, e-mail) et adressées au Président de la CRK pourront être prises en considération et débattues.

Dans l'attente de votre rencontre, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos plus sportifs et dévoués sentiments.

Le Président
Nicolas ZERVOS